



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°867) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE LOUDIERES A L'ASSOCIATION «CFB 451» A TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-23-202 EN DATE DU 23 MAI 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du « CFB 451 » représentée par son Président, Monsieur Gérard BONO, dont le siège social est situé 11 rue du 14 juillet –MCVA- 94270 Le Kremlin-Bicêtre, d'organiser la répétition d'une compagnie professionnelle dans la salle Loudières le 3 avril 2023 de 12h30 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « CFB 451 » représentée par son Président, Monsieur Gérard BONO, dont le siège social est situé 11 rue du 14 juillet –MCVA- 94270 Le Kremlin-Bicêtre, une convention de location de salle pour un montant de 42 € TTC (quarante-deux euros), afin d'organiser la répétition d'une compagnie professionnelle dans la salle Loudières le 3 avril 2023 de 12h30 à 16h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230523-lmc1H10732H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/05/2023 Date de Publication : 23/05/2023
--